



Observatoire de la Corruption

## Revue de presse hebdomadaire

DU 13 AU 19 FEVRIER 2010

N° 95

### Dans ce numéro :

MAROC	2 - 7
INTERNATIONAL	8
A SAVOIR	9

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

## FOCUS

## 12 février 2010 : Présentation de l'étude sur le Système national d'intégrité et le mémorandum sur la réforme de la justice

Transparency Maroc a présenté, le vendredi 12 février 2010, les résultats de l'étude relative au Système national d'intégrité, lors d'une rencontre organisée en collaboration avec l'association Adala à Tétouan. Cette rencontre a été l'occasion également pour présenter le projet du mémorandum sur la réforme de la justice, élaboré par dix organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme. La presse de cette semaine a publié des comptes rendus de cet événement.

15/02/2010



### Corruption : Transparency Maroc à Tétouan

L'Association marocaine de lutte contre la corruption Transparency Maroc a organisé, vendredi 12 février à Tétouan, en collaboration avec l'association Adala, une rencontre pour présenter l'étude nationale sur l'intégrité et le projet de mémorandum sur la réforme de la justice, avec la participation d'académiciens, de représentants de la société civile et d'élus. Dans une déclaration à la MAP, le secrétaire général de Transparency Maroc, M. Rachid Filali Meknassi a indiqué que l'idée est d'analyser toutes les composantes qui interviennent directement ou indirectement dans l'amélioration de la transparence et la prévention de la corruption au Maroc. Pour ce

qui est du mémorandum sur la réforme de la justice, élaboré par 10 associations de droits humains, en plus de Transparency Maroc et de l'ONG Adala, M. Filali a rappelé que ce document, fruit d'un projet financé par Transparency International et exécuté dans 4 pays arabes de manière concomitante, a été présenté l'année dernière au gouvernement et a fait l'objet de discussions lors de panels organisés à Marrakech, Rabat et Tanger. Lors de cette rencontre, les participants ont suivi des exposés succincts faits par des professeurs, notamment sur le thème « le Moyen-Orient et l'Afrique dans l'indice de la corruption », présenté par le Pr. Universitaire Kamal El Mesbahi.

19/02/2010



### Présentation de l'étude sur le Système national d'intégrité

Le projet de note de synthèse relative au système national d'intégrité, préparée par l'Association marocaine de lutte contre la corruption Transparency Maroc, présente une analyse argumentée des différents piliers qui constituent le fondement du système national d'intégrité. Cependant, cette analyse ne peut s'appliquer que dans le cadre d'un champ politique et social préalablement structuré par un ensemble d'acteurs, avec des

ressources et des interconnexions bien définies. Par ailleurs, l'association considère que le pouvoir judiciaire au Maroc est fortement lié au pouvoir politique, en raison de plusieurs contraintes telles le manque de moyens humains et matériels, la courte durée de la formation des juges, l'absence de formation continue notamment pour les fonctionnaires administratifs des tribunaux, et la difficulté dans l'accès à l'information judiciaire, etc.

## DIVERS

13-14/02/2010


**Transparency Maroc s'implique dans le dossier du marché de gros de Casablanca**

Selon des sources bien informées, Transparency Maroc est intervenu dans le dossier du marché de gros des fruits et légumes de Casablanca, à la suite de la grève de la faim entamée mardi dernier, devant le marché de gros, par le témoin principal de cette affaire, Mourad El Kartoumi. Selon ce dernier, Transparency Maroc lui aurait accordé son


soutien et ses encouragements pour son combat. D'autres sources affirment que l'association suivra les aspects de corruption et de malversations dans cette affaire. Pour sa part, la présidente de l'AMDH, Khadija Riyadi, a déclaré qu'elle suit de près ce dossier et qu'elle attend le rapport de la section de l'association.


**Arrestation d'un officier de police qui aurait falsifié une carte d'identité biométrique**

La brigade nationale de la police judiciaire a arrêté un officier de police, qui occupait le poste de chef du service des archives et des documents d'identité à la direction des ressources humaines de la direction générale de la sûreté nationale à Rabat, dans le cadre d'une affaire de falsification de carte d'identité biométrique pour le compte du trafiquant de drogue, Mimoun

Soussi, recherché par les services de sécurité. Il aurait perçu une somme de 4.5 millions de centimes. Cet officier a été déféré, mercredi 10 février, au procureur général près la cour d'appel de Casablanca, qui l'a placé sous mandat de dépôt à la prison « Oukacha » en attendant de l'interroger de manière plus détaillée sur les soupçons qui pèsent sur lui.

15-16/02/2010


**Une rencontre sur « la moralisation de la gestion de la chose locale » à Kénitra**

Samedi 13 février, lors d'une rencontre organisée par la Fédération des associations de Kénitra, en collaboration avec la municipalité de la ville, sur le thème "Quel outils pour garantir la moralisation de la gestion de la chose locale", M. Abdeslam Abouddrar, président de l'Instance centrale de lutte contre la corruption, a indiqué que l'instance a pour mission la consécration des principes d'éthique et le renforcement de la lutte contre la corruption. Il a ajouté que, l'ICPC peut notamment recevoir les doléances sur les cas de corruption et en avertir les pouvoirs judiciaires, évaluer le programme de lutte contre la corruption du gouvernement et son actualisation et insister, au niveau politique, sur la nécessité d'une moralisa-

tion globale pour la consécration des principes de l'Etat de droit. Pour sa part, le président du conseil municipal de Kénitra, M. Aziz Rebbah, a souligné l'importance de la contribution des organisations de la société civile à la moralisation de la gestion locale. De son côté M. Sion Assidon, membre de Transparency-Maroc, a appelé à une mise en œuvre réelle de la lutte contre la corruption, estimant que la presse peut jouer un rôle important dans ce sens ainsi que le citoyen s'il est bien encadré. Parmi les mesures de lutte contre ce phénomène, M. Assidon a proposé la création d'un service au sein de l'administration locale chargé de recevoir les dénonciations de la corruption et la publication périodique de la liste des biens des élus.

15/02/2010



### Agadir : Prison ferme pour des employés d'Attijariwafa bank

Deux employés de l'agence principale d'Attijariwafa bank, à Agadir, ont été condamnés, le 12 février, par le tribunal de première instance de la ville, à deux mois de prison ferme à la suite de la plainte d'un client. Ils sont accusés d'abus de confiance. Dans cette

affaire, la secrétaire du client en question est la principale mise en cause. Accusée de vol et d'abus de confiance, elle a été condamnée à 6 mois de prison ferme. Le parquet a élargi par la suite les poursuites à la responsable de l'agence et au caissier.



### Détournement à la BMCI à Fès

La police recherche activement un des agents de la BMCI de Fès El Kattanine. Ce dernier, en cavale depuis le mois de juillet, est accusé d'un

détournement de 5 millions de DH. L'enquête a révélé que les fonds ont été prélevés de plusieurs comptes sur carnet.



### Un débat sur la loi de Finance 2010

La loi de finance 2010 et sa capacité à apporter des réponses aux enjeux économiques du Maroc dans un contexte de crise économique internationale, a été au centre d'un dîner-débat organisé vendredi 12 février à Rabat, à l'initiative de l'Association des membres de l'Inspection générale des finances (AMIF). Dans son intervention, le ministre de l'Economie et des Finances a souligné que la loi de finances 2010 est un acte « volontariste » et a rappelé les mesures phares de cette loi tout en insis-

tant sur les opportunités offertes par la politique d'ouverture économique choisie par le Maroc. Il a aussi plaidé pour une accélération des réformes entamées et le développement d'outils de pilotage pour capitaliser sur ces opportunités. Pour sa part, l'ambassadeur de l'Union Européenne au Maroc, M. Eneko Landaburu a souligné la nécessité d'accélérer les réformes de la justice, de l'éducation et de la lutte contre la corruption pour sécuriser davantage l'environnement des affaires.



### Les déclarations de « Triha » et « Jouahri » impliquent 16 agents de la sûreté nationale

Selon le journal « Assabah », la police judiciaire a envoyé 16 agents de la sûreté nationale devant le juge d'instruction près la cour d'appel de Casablanca, Noureddine Dahine, à la suite d'une enquête sur leur implication dans des affaires de trafic de drogue. Les noms de ces agents ont été cités par le baron de drogue Triha et le dealer de

cocaïne « Jouahri ». Les inculpés, douze policiers et quatre gendarmes, accusés de complicité dans des affaires de trafic international de drogue, de cocaïne et d'immigration clandestine, auraient perçu des sommes importantes des deux trafiquants. Cependant, les 16 agents ont catégoriquement niés les accusations portées contre eux.

## DIVERS

15/02/2010

**Quatre mois de prison ferme pour un président de commune, son adjoint et des conseillers à Taza**

La chambre criminelle de la cour d'appel de Taza a condamné le président de la commune « Bab Merzouka », son adjoint et quatre conseillers communaux, à quatre mois de prison

ferme et une amende de 500 DH chacun, pour coups et blessures à la suite des incidents survenus lors de la constitution du bureau exécutif, le 20 juin dernier.

**L'écrivain Tahar Benjelloun appelle à une marche verte contre la corruption au Maroc**

Dans un entretien accordé au journal « Akhbar Al Yaoum », l'écrivain marocain Tahar Benjelloun souhaite l'organisation d'une marche verte contre la corruption au Maroc, considérant que ce phénomène

constitue un danger mortel pour tous les secteurs y compris celui de l'économie. Il a également demandé aux citoyens de ne pas recourir systématiquement à la corruption pour obtenir des services qui sont légitimes.

16/02/2010

**LesEchos Transparency Maroc présente ses conclusions sur l'accès à l'information**

Transparency Maroc (TM) présentera, le 25 février à Rabat, son rapport de synthèse basé sur les études et les ateliers thématiques que l'instance a organisés au cours de l'année écoulée. L'objectif est de faire connaître les normes internationales de l'accès à l'information publique.

Selon son secrétaire général, M. Rachid Filali Meknassi, cette rencontre est destinée autant à diffuser les conclusions retenues, qu'à consolider les échanges et les partenariats entre les parties concernées par le processus de réforme dans ce domaine.

**LE SOIR Accès à l'information : Transparency s'associe au débat**

Transparency Maroc s'apprête à rendre publiques les conclusions d'une étude sur l'accès à l'information. Ce sera lors d'un séminaire prévu le 25 février à Rabat. L'étude fait partie d'un programme lancé avec l'appui financier de l'Ambassade des Pays-Bas, dans le but de faire connaître les normes internationales en la matière.

Cette étude a été réalisée avec la participation des principaux départements ministériels, des experts et des organisations professionnelles. Le séminaire est destiné autant à diffuser les conclusions retenues qu'à consolider les échanges et les partenariats entre les parties concernées par le processus de réformes dans ce domaine.

**Le juge Serhane auditionne de nouvelles personnes dans l'affaire du marché de gros de Casablanca**

Le juge d'instruction près la cour d'Appel de Casablanca, Jamal Serhane, a auditionné, lundi dernier, quelque 12 employés qui travaillent au service des impôts du marché de gros des fruits et légumes. D'autres fonctionnaires seront également

entendus cette semaine dans le cadre de l'affaire de dilapidation, détournements de fonds et falsifications de documents officiels, qui a eu lieu au marché de gros de Casablanca ces dernières années.

## DIVERS

17/02/2010



### Condamnation de l'ancien président de « l'Association des parents et amis des enfants handicapés mentaux » à six mois de prison avec sursis

Le tribunal de première instance de Aïn Sebaâ à Casablanca, a condamné, lundi 15 février, l'ancien président de l'association des parents et amis des enfants handicapés mentaux, à 6 mois de prison avec sursis pour abus de confiance. Le tribunal a condamné le prévenu pour détournement des fonds de l'association, estimé à un milliard et 350 millions de centimes qu'il doit rembourser.

Il a également été condamné à payer deux amendes, l'une de mille dirhams, l'autre cinquante mille dirhams, solidairement avec ses complices. Une plainte avait été déposée contre l'ancien président de l'association à la suite d'un rapport de l'inspection générale des finances ayant fait état de détournements de fonds et de falsification de documents administratifs.



### Inculpations dans l'affaire de Mimoun Soussi

A la suite de la confrontation, organisée lundi dernier, par le juge d'instruction près la cour d'appel de Casablanca, entre plusieurs accusés dans l'affaire du baron de la drogue Mimoun Soussi, le dossier a été classé pour insuffisance de preuve en ce qui concerne un inspecteur général de l'administration pénitentiaire. Le nombre

d'inculpés relevant de l'administration territoriale, l'administration pénitentiaire et la direction générale de la sûreté nationale, s'élevait à 13 personnes jusqu'au début de cette semaine. Ils sont inculpés pour abus de confiance et de pouvoir, faux et usage de faux, atteinte aux systèmes de traitement automatisé des données.

17-18/02/2010



### Lancement prochain d'un plan d'action national de lutte contre la corruption

Le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la modernisation des secteurs publics, M. Mohamed Saad Alami a annoncé, dans un entretien accordé mercredi au journal « Le Matin » et repris par d'autres journaux, le lancement prochain d'un plan d'action national de lutte contre la corruption, se déclinant en une vingtaine de mesures qui auront un impact direct sur la vie des citoyens. Le ministre a cité, dans ce sens, « le traitement des plaintes qui doit obéir à une procédure claire et détaillée pour une meilleure efficacité de l'administration et l'activation du rôle

des inspections générales qui doivent accompagner et évaluer l'action de l'administration ». « La moralisation de la vie publique est un choix stratégique pour le Maroc », a-t-il affirmé, rappelant que des avancées ont été réalisées dans ce domaine notamment la ratification de la convention internationale de lutte contre la corruption et l'adoption de plusieurs textes de loi (la loi faisant obligation aux administrations de motiver les décisions administratives et la loi sur la déclaration de patrimoine), outre la création de l'Instance centrale de prévention de la corruption.

## DIVERS

18/02/2010



### Le directeur de l'annexe de l'Agence urbaine de Sidi Kacem arrêté en flagrant délit de corruption

Le directeur de l'annexe de l'Agence urbaine de Sidi Kacem, a été déféré, au début de cette semaine, au procureur général, pour corruption. Une source de la sûreté a affirmé qu'il a été interpellé en

flagrant délit de corruption, recevant une somme de 40.000 DH d'une personne qui déposait un projet de station d'essence, pour faire approuver ce projet par l'agence.

19/02/2010



### Le Maroc de plus en plus fragilisé par la corruption

Le Maroc est toujours mal classé côté corruption. La dernière en date des institutions marocaines de lutte contre ce fléau est l'ICPC, présidée par M. Abdeslam Abouddrar, un homme conscient des limites de sa mission. Il en a dessiné les contours et semble vouloir parer au plus pressé, par exemple en activant la promulgation des dé-

crets d'application des textes existants, telle la loi sur la déclaration du patrimoine ; il compte également sur la collaboration active, et pas seulement de principe, d'autres institutions, tel le Parlement, la Cour des comptes, Diwan Al Madalim, l'inspection des finances et les collectivités locales. L'ICPC est ainsi en train de prendre forme.



### Séminaire sur le projet de « Code d'éthique et des valeurs » des greffiers de justice

L'Amicale des fonctionnaires de la justice organise, vendredi, un séminaire sur le projet de « Code d'éthique et de valeurs » relatif à l'exercice des fonctions de greffier de justice. Le projet pose plusieurs principes de base, notamment l'impartialité, l'intégrité, l'égalité, la confidentialité et l'efficacité.

En ce qui concerne l'impartialité, le code souligne que le greffier doit respecter une neutralité totale dans l'exercice de ses fonctions, faire abstraction des considérations familiales ou sociales des parties en conflit, et ne pas jouer un rôle d'intermédiaire dans les affaires portées devant les tribunaux.



### La loi sur la déclaration obligatoire de patrimoine entre en vigueur

A compter de cette semaine, il est devenu obligatoire pour les fonctionnaires de l'Etat et les élus de déclarer leur biens d'une valeur supérieure à trois cent mille dirhams auprès des services compétents relevant de la Cour des comptes, conformément aux dispositions de la nouvelle loi sur la déclaration de patrimoine. Cette loi concerne les fonctionnaires de l'Etat ainsi que les membres des

deux chambres du parlement, les élus des communes et des conseils élus. Elle concerne les biens meubles et immeubles, les dépôts bancaires, les actions en bourses et les participations financières ainsi que les biens reçus par héritage. Sont également concernés par cette déclaration, les crédits contractés auprès des banques et des organismes de financement.

14/02/2010



### Kenya: le Premier ministre suspend deux ministres soupçonnés de corruption

Le Premier ministre kényan, Raila Odinga, a annoncé, dimanche 14 février, qu'il suspendait pour trois mois le ministre de l'Agriculture, William Ruto, et celui de l'Education, Samuel Ogeri, qui doivent faire l'objet d'une enquête pour corruption. M. Odinga a déclaré: « J'ai pris cette décision car des informations recueillies lors de deux récentes

enquêtes (...) ont apporté des éléments crédibles pour que ces deux ministres fassent l'objet d'une investigation », « Pour que le gouvernement puisse mener une enquête équitable, indépendante et complète (...), pour décider si ces personnes doivent être poursuivies dans le cadre de ces deux scandales, il est important que Ruto et Ogeri s'effacent ».

15/02/2010



### Pasqua jugé par la Cour de justice de la République en avril

L'ancien ministre français de l'intérieur Charles Pasqua sera jugé du 19 au 30 avril pour trois dossiers de corruption remontant à l'époque où il était en fonctions de 1993 à 1995, selon une source judiciaire. Personnalité incontournable de la droite gaulliste en France dans les années 1980-90, Pasqua, qui fêtera ses 83 ans à la

veille du procès, sera jugé devant la Cour de Justice de la République (CJR). Composée de trois magistrats, six députés et six sénateurs, cette cour est la seule juridiction en France habilitée à instruire et à juger des affaires mettant en cause des ministres pour des infractions commises dans l'exercice de leurs fonctions.

18/02/2010



### Italie : les affaires de corruption explosent en série

Un rapport du procureur général de la Cour des comptes, publié le 17 février, montre que les plaintes pour corruption ont explosé en Italie en 2009. Elles ont fait un bond de 229 % par rapport à 2008. En attestent les scandales qui éclatent en série autour de l'attribution

de grands chantiers publics. Le dernier en date fait suite au séisme de L'Aquila, qui avait fait 307 morts et détruit 20 000 bâtiments en avril 2009. A l'époque, il n'avait fallu que trois jours aux entreprises concernées pour obtenir les marchés pour la reconstruction.

19/02/2010



### Berlusconi annonce un projet de loi anti-corruption

Le chef du gouvernement italien, Silvio Berlusconi, a annoncé, jeudi 18 février, la présentation rapide d'un projet de loi renforçant les sanctions contre la corruption, au lendemain de la publication d'un rapport alarmant de la Cour des comptes. Le président italien a également annoncé un tour de

vis à l'intérieur des partis politiques, y compris son parti « Peuple de la liberté ». « Les auteurs de délits ne peuvent pas prétendre rester membres d'un parti ni figurer sur les listes électorales », a-t-il déclaré à l'agence Ansa. Cela s'appliquera aux personnes faisant l'objet d'une enquête ou en cours de jugement.

## Mémoire sur la réforme de la justice

Elaboré par dix organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme, le projet du mémoire sur la réforme de la justice a été présenté au gouvernement en avril 2009. Partant d'un diagnostic approfondi du secteur, le projet de mémoire présente des recommandations sur les réformes législatives à entreprendre pour garantir l'indépendance de la justice, l'amélioration de la situation professionnelle des magistrats et la formation des juges et des avocats. Il comprend également des recommandations sur le fonctionnement des tribunaux et l'efficacité de la justice, la transparence et l'accès du public à l'information, la lutte contre la corruption, le renforcement des garanties et des droits de la défense et, enfin, des propositions sur la situation des établissements pénitentiaires.

Ce projet de mémoire a été signé par les ONG suivantes : l'Association des Barreaux, la Ligue marocaine de défense des droits de l'Homme, l'Association marocaine des droits humains, l'Organisation marocaine des droits de l'Homme, l'Association marocaine de lutte contre la corruption Transparency Maroc, le Forum marocain pour la vérité et la justice, l'Association Adala, l'Association marocaine pour la défense de l'indépendance de la justice, Amnesty International-Maroc et l'Observatoire marocain des prisons.

## Contact :

### TRANSPARENCY MAROC

**Observatoire de la Corruption**  
**Résidence Kays, Immeuble D,**  
**Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal**  
**Rabat**

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

E-mail : [onc@menara.ma](mailto:onc@menara.ma)

Site : [www.transparencymaroc.ma](http://www.transparencymaroc.ma)